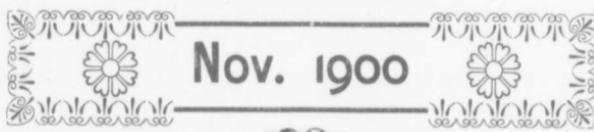


CALENDRIER
de N. D de Grace.

HULL

VOL. II — No 6.

Fetes de chaque jour du mois



- J. 1. TOUSSAINT, (d'oblig.) I *cl.* *Kyr.* royal. II Vêp., Aux
Vêp. des Morts, ant. *dbl.*
- V. 2. COMMÉMORATION DES MORTS. Absoute.
- S. 3. De l'octave.
- D. 4. XXII ap. Pent. et I Nov Patronage de la Ste Vge. (du
dim. préc) *Kyr.* de la Ste Vge. II Vêp., mém. de l'oct.
(II Vêp.), de S. Charles (II Vêp.) et du dim.
- L. 5. }
M. 6. } De l'octave.
M. 7. }
- J. 8. Octave de la Toussaint.
- V. 9. Dédicace de la Basilique du Sauveur, *dbl. maj.*

- S. 10. S. André Avellin, confesseur.
- D. 11. XXIII ap. Pent. et 3 Nov. S. Martin de Tours, év. et conf. *Kyr.* des dbls. II Vêp., mén. du suiv. et du dim.
- L. 12. S. Martin I, pape et mart.
- M. 13. S. Didace, con esseur.
- M. 14. S. Josaphat, évêque et martyr.
- J. 15. Ste Gertrude, vierge.
- V. 16. S. Stanislas de Kostka, confesseur (13).
- S. 17. S. Grégoire le Thaumaturge, évêque et conf.
- D. 18. XXIV ap. Pent. 4 Nov. et VI apr. l'Epiph. Dédicace des Basiliques de S. Pierre et de S. Paul, *dbl. maj. Kyr.* des dbls. II Vêp., mém. du suiv., du dim. et de S. Pon-
[tien mart.
- L. 19. Ste Elizabeth de Hongrie, veuve.
- M. 20. S. Félix de Valois, confesseur.
- M. 21. Présentation de la Ste Vierge, *dbl. maj.*
- J. 22. Ste Cécile, vierge et martyre.
- V. 23. S. Clément I, pape et martyr.
- S. 24. S. Jean de la Croix, confesseur.
- D. 25. XXV ap. Pent. et 5 Nov. Ste Catherine, vierge et martyre. *Kyr.* des dbls. Vêp. à cap. du suiv. mém. du préc., du dim. et de S. Pierre d'Alexandrie, év. et mart.
- L. 26. S. Sylvestre, abbé.
- M. 27. S. Léonard de Port-Maurice, confesseur.
- M. 28. De la férie.
- J. 29. Vigile de S. André.
- V. 30. S. André, ap., 2 cl.

PENSEES, REFLEXIONS, MAXIMES.

Beaucoup de gens cherchent à se gran'tir en abaissant les autres.

C'est dans le malheur qu'on apprend à connaître ses amis.

Celui qui n'aime et n'honore pas ses parents ne saurait être un bon citoyen.

Vous qui souffrez, prenez courage. Aucune de vos peines n'est perdue pour l'éternité.

S'il n'y avait pas de recéleurs, il n'y aurait pas de voleurs. Si les honnêtes gens refusaient de les écouter, il n'y aurait bientôt plus ni calomnieux ni médisans.

**LE CONCILE DE TRENTE
et les Ames du Purgatoire.**

L'Immortel Concile de Trente a défini l'existence du Purgatoire et l'utilité des suffrages, en particulier du Saint Sacrifice de la Messe, pour les morts. Le canon XXX de la 6^e session est ainsi conçu :

Si quelqu'un dit qu'à tout pécheur pénitent qui a reçu la grâce de la justification, l'offense est tellement remise et la condamnation à la peine éternelle est tellement effacée qu'il ne lui reste aucune peine temporelle à subir, soit dans cette vie, soit en l'autre dans le Purgatoire, avant que le royaume des cieux puisse lui être ouvert : qu'il soit anathème.

Dans la session 22^e, le saint Concile définit que le Sacrifice de la Messe est offert, *selon la tradition, non seulement pour les péchés, les peines, les satisfactions et les autres nécessités des fidèles encore vivants, mais aussi pour ceux qui sont morts en Jésus-Christ et qui ne sont pas encore entièrement purifiés.* Et il déclare anathème celui qui prétend qu'il ne doit pas être offert pour les vivants et pour les morts, pour les péchés, les peines, les satisfactions et les autres nécessités.

Enfin, dans la session 25^e, le Concile a rendu le décret suivant :

L'Eglise catholique, instruite par le Saint-Esprit, ayant toujours enseigné suivant les saintes Ecritures et la doctrine ancienne des Pères, dans les saints Conciles précédents, et depuis peu encore dans ce Concile général, qu'il y a un Purgatoire, et que les âmes qui y sont détenues sont soulagées par les suffrages des fidèles, et particulièrement par le sacrifice de l'autel si digne d'être agréé de Dieu ; le saint Concile ordonne aux évêques qu'ils aient un soin particulier que la bonne et saine doctrine du Purgatoire, qui vient des saints Pères et des Conciles, soit crue, tenue, enseignée et partout prêchée aux fidèles. Qu'ils bannissent des prélications publiques qui se font devant le vulgaire

ignorant les questions difficiles et trop subtiles sur cette matière, qui ne servent de rien pour l'édification et dont la piété ne retire d'ordinaire aucun avantage. Qu'ils ne permettent point non plus qu'on avance ni qu'on agite sur ce sujet des choses incertaines et qui ont apparence de fausseté, et qu'ils défendent comme un sujet de scandale et de mauvaise édification pour les fidèles tout ce qui tend à quelque curiosité ou superstition, ou ressent un profit sordide. Mais que les évêques aient soin que les suffrages des fidèles vivants comme les Messes, les prières, les aumônes et les autres œuvres de piété que l'on a coutume d'offrir pour les autres fidèles qui sont morts, soient accomplies avec piété et dévotion, selon l'usage de l'Eglise; et que ce qu'on leur doit par fondation testamentaire ou autrement soit acquitté avec soin et exactitude, et non par manière d'acquit, par les prêtres et les ministres de l'Eglise et autres qui y sont tenus.

PAUVRE VIEUX !

Je ne dirai pas où est arrivée la triste histoire que je vais raconter, mais j'en garantis l'exactitude sous tous les rapports. A mes lecteurs à faire la conclusion.

Un vieillard, courbé sous le poids des peines plutôt que sous celui des années, vient d'être amené devant le recorder. Un officier de police l'a trouvé couché sur un banc dans une promenade publique, lui a demandé ce qu'il faisait là, quels étaient son domicile et ses moyens d'existence, et, ne recevant à toutes ces questions aucune réponse satisfaisante, a cru remplir un devoir en l'arrêtant.

— Son crime ?

— Il est vieux.....

— On ne saurait le condamner à cause de cela. Tout le monde peut se trouver un jour dans le même cas.

— Il est pauvre.....

— Pauvreté n'est pas vice, à moins que l'on ne soit pauvre par sa faute. Cet homme est-il buveur, joueur, paresseux, débauché ?

— Non ; il a travaillé tant qu'il a pu ; il s'est donné beaucoup de peine pour élever ses enfants et soigner sa femme dans sa dernière maladie... Mais l'ouvrage est rare et les jeunes, travaillant à prix réduit, font une concurrence désastreuse aux vieux. On ne veut plus de lui et, vraiment, affaibli comme il est, il ne saurait rendre de grands services. Bref, quand je l'ai arrêté, il y avait, d'après ses déclarations, deux jours qu'il n'avait plus mangé.

— Ne m'avez-vous pas dit qu'il a des enfants ?

— Oui, en effet ; il en a six, dont trois sont aux Etats-Unis. Ceux-là n'ont plus donné de leurs nouvelles depuis longtemps.

— Et les autres ?

— L'ainé a une nombreuse famille et sa femme est brouillée avec le "bonhomme" depuis le jour de son mariage. Pour avoir la paix il ne parle jamais de son père et ne s'en occupe guère.

— Ce n'est pas le plus beau de son histoire. Puis...

— Il reste deux filles. L'une est la femme d'un commis qui ne veut pas entendre parler d'un beau-père pauvre. Le ménage n'est pas des plus heureux : le mari fait partie de plusieurs clubs ; il chasse, pêche, fait de longues promenades sur son cheval à deux roues et est très-frot au billard. La femme court les magasins et se croirait déshonorée si elle sortait trois fois avec le même chapeau. Tout cela fait que les finances sont dans un état déplorable et qu'on ne saurait songer à nourrir une bouche inutile.

— Heureusement que la plus jeune...

— Celle-là prendrait peut-être soin de son pauvre père, mais, malheureusement, elle aurait elle-même besoin d'assistance. Bien qu'elle soit malade, elle travaille du matin au soir ; cela n'est guère de nature à lui rendre la santé ; dans le courant d'une seule année, elle a été forcée deux fois de de-

mander un lit à l'hôpital. Elle en est sortie il y a quelques jours et sous peu elle devra y retourner encore.

— Quel est son métier ?

— Elle est couturière et, en travaillant bien, elle gagne à peine de quoi payer sa pension.

— De sorte que le vieux père...

— Est là devant vous, votre Honneur, accusé de vagabondage. Il est incapable de gagner sa vie et aucun de ses enfants ne peut ni ne veut s'occuper de lui..... :
.....

Le lendemain, on lit dans les journaux que le juge Untel a condamné à trois mois de prison un malheureux vieillard sans asile, sans famille et sans moyens d'existence.

Et mieux vaut encore cela que de lire le récit d'un suicide..

L'un ou l'autre de ces faits coïncidant avec la grande et réjouissante nouvelle de la victoire de telle ou telle société de joueurs de crosse, qui ont été acclamés par cinq mille spectateurs enthousiastes...

Des milliers de piastres par semaine pour des jeux et des spectacles, et rien pour ouvrir un asile aux vaincus de la vie et les sauver de la misère et du désespoir !

Honte aux enfants qui ne cherchent pas, même aux prix des plus grands sacrifices, à écarter de leurs parents tout ce qui peut leur causer de la peine. Maudits sont ceux qui n'honorent pas leur père et leur mère.

Mais honte aussi aux villes et aux Etats qui trouvent de l'argent pour bâtir des monuments superbes, organisent des fêtes et des réceptions grandioses, et se déclarent incapables de recueillir quelques malheureux vieillards, ailleurs que parmi les malfaiteurs et les vagabonds.

JEAN DES ERABLES.

(*De la Cloche du Dimanche, de Woonsocket.*)



SITUATION FACHEUSE DE L'OUVRIER QUI CONTRACTE DES DETTES.

Pour un ouvrier honnête, rien n'est malheureusement plus facile que de s'endetter. Le marchand, le fournisseur, témoins de votre vie laborieuse, sauront bien qu'ils n'ont rien à perdre avec vous, et ils n'ont point à s'inquiéter des embarras dans lesquels vous pourriez vous jeter. Non seulement ils acquiesceront de bonne grâce à vos demandes, mais ils iront au devant de vos désirs, ils tâcheront de les faire naître : " Achetez donc, prenez donc ceci pour vous ; faites donc cadeau de cela à votre femme. Vous n'avez point d'argent, dites-vous ; qu'à cela ne tienne, nous nous ferons un plaisir de vous attendre. Vous payerez à votre loisir. " Que d'ouvriers se laissent prendre à ces paroles engageantes ainsi qu'au sourire de confiance et de bienveillance qui les accompagne ! Ne vaudrait-il pas mieux ajourner son plaisir à six mois, un an même, que de profiter de cette facilité dangereuse ?

D'ailleurs, cette complaisance qu'on a pour vous, croyez-vous que vous ne la payiez pas ? Tout se vend chez les marchands, même les délais. Avec un homme de qui vous acceptez cette faveur, vous ne pouvez plus discuter le prix librement. Ce n'est pas à lui que vous pourrez dire : " Si mes offres ne vous conviennent pas, je serai obligé d'aller me pourvoir ailleurs. " Vous pourvoir ailleurs ! Vous sentez bien que cela ne vous est pas possible ; la délicatesse vous le défend ; vous vous êtes imposé un joug, il faut le porter.

 Variétés médicales.

M. Thiéri, célèbre docteur, fut un jour mandé pour soulager un homme travaillé d'une pituite violente. Il se transporte chez le malade, lui tâte le pouls, l'interroge.

Le patient ne peut répondre que par sa toux ; il est saisi d'un paroxysme épouvantable.

Ses efforts lui font arracher Le médecin considère attentivement pendant quelques instants. Puis voyant que le malade est en état de lui répondre : " N'avez vous pas, monsieur, une fièvre continue ? — Oui, docteur. — Avec des redoublements ? Oui, docteur. — Tant mieux ! et un violent mal de tête ? Hélas ! oui, docteur ! — A merveille ! et quand vous toussiez, un spasme universel ? — Plâit il ? — C'est-à-dire un mouvement convulsif dans tous les membres. — Oui, docteur. — Ah ! que je suis content ! — Vous êtes content, docteur ? — Oui, c'est la pituite vitrée, maladie perdue depuis des siècles, que j'ai le bonheur de retrouver. Rien n'égale ma satisfaction ! — Ah ! docteur, votre air joyeux me console ! vous trouvez donc que ma maladie est... — Mortelle ! réplique brusquement l'Esculape — Mortelle ! Ah ! ciel ! que dois-je faire ?

— Votre testament, lui dit M. Thiéri pour toute consolation ; et il le quitte en répétant en lui-même le long du chemin : “ La pituite vitrée ! que je vais surprendre agréablement mes confrères en leur annonçant cette heureuse découverte !

— Certain dimanche, un bon vieux petit prêtre attendait un train matinal en la gare de X***.

Le train n'arrivait pas.

— Le train est bien en retard ce matin, dit le bon vieux prêtre à un monsieur très bien mis qui se tenait, sur le quai de la gare, à côté de lui.

— Oui, répondit le monsieur très bien mis, mais vous m'avouerez, Monsieur l'abbé, que ce n'est pas édifiant de voir un prêtre voyager le dimanche ! Vous retenez tous ces gens là à l'ouvrage. Mais c'est scandaleux !

Il y avait dans cette réponse saugrenue de quoi interloquer le bon vieux petit prêtre. Sans prendre la peine d'expliquer à ce Monsieur très bien mis qu'il partait à quatre heure du matin pour remplacer un confrère malade, chanter la grand'messe et prêcher à sa place dans une paroisse voisine, il se contenta de répondre :

— Monsieur fait il ses Pâques ?

— Non, Monsieur l'abbé.

— Monsieur va t-il à la messe ?

— Pas d'avantage.

— Allons, dit le bon petit vieux prêtre, je ne pousserai pas mon indiscretion jusqu'à vous demander pourquoi vous voyagez le dimanche. Je m'en contenterai de vous dire que j'ai soixante-quinze ans : or, j'ai toujours remarqué que ce sont les gens sans religion et les amis de la morale indépendante qui se chargent de faire la morale au clergé. Bon voyage, monsieur. ”

Le monsieur très bien mis ne répondit pas.

DEMAIN.

Fleur du jour, disait l'homme, aimable pâquerette,
Ravi, mais attristé, sur toi mon œil s'arrête ;
J'aime ton doux éclat ; mais je plains ton malheur :
Que seras-tu demain ? — Et toi ? répond la fleur.

t il
ite
sur

in

ux
la

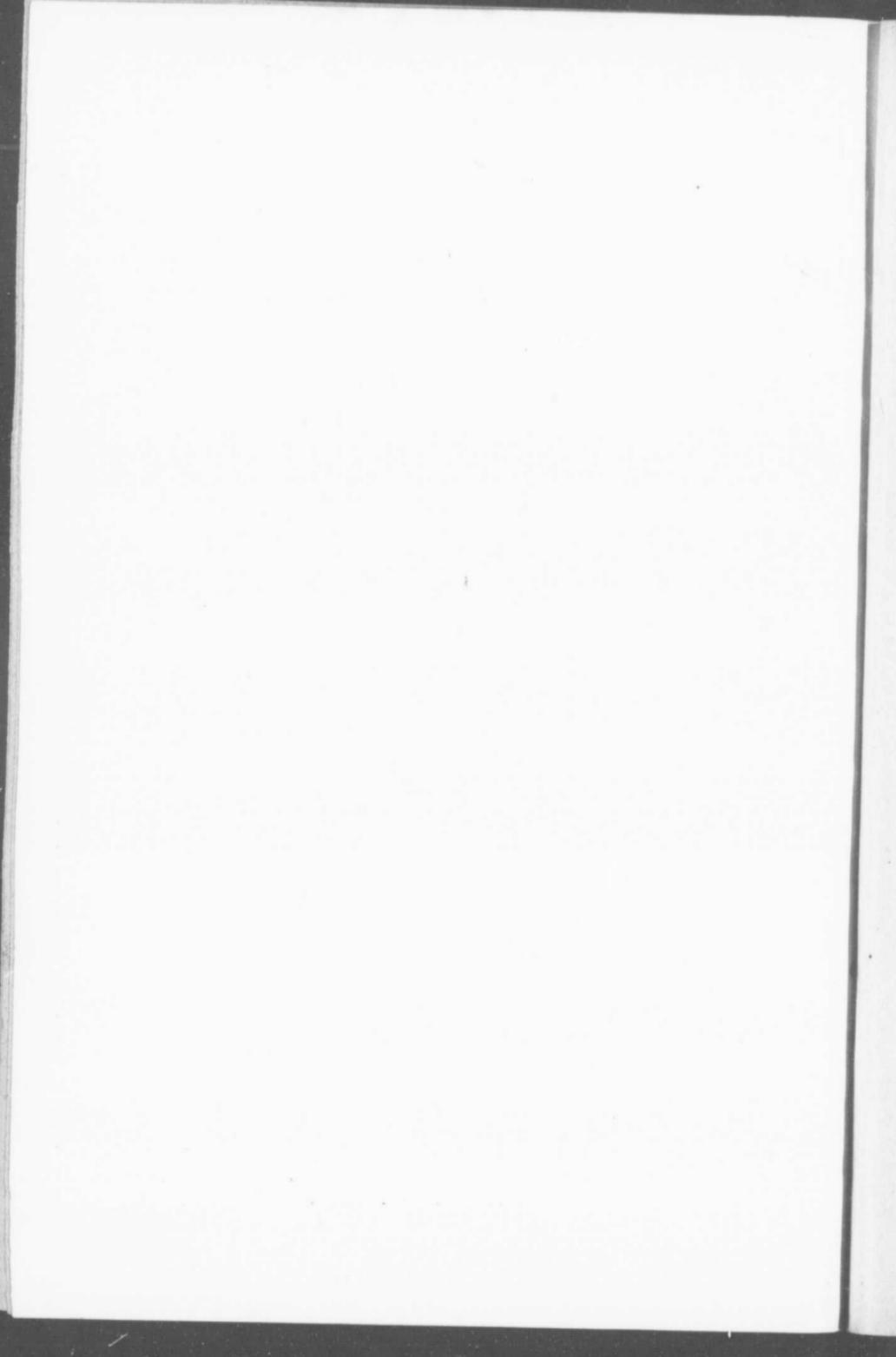
ie-
re
je.

le
n-
n-
ia

is
le
ze
n
la



Cimetière de Hull.



LA FAMILLE CHRÉTIENNE.

Dans la famille chrétienne, on se lève de bonne heure, on fait le signe de la croix, on offre sa journée à Dieu et l'on fait à genoux la prière du matin.

On fait le signe de la croix avant et après les repas.

On fait la prière du soir en commun.

On ne mange jamais de viande les jours maigres.

On n'arrive point en retard à la messe du dimanche.

On se fera un devoir d'assister à la grand'messe, qui est la messe paroissiale.

On aime pour sanctifier le jour du Seigneur, à ne point manquer les vêpres sans raison.

On va visiter ses morts au cimetière.

On fait en sorte de n'avoir rien à acheter, ce jour-là dans les magasins.

On se souhaite la grâce de Dieu et le paradis, au premier de l'an.

On assiste aux instructions du Carême.

On fait ses Pâques et on communie de temps en temps.

On ne laisse point passer inaperçue la fête de membres de la famille.

On fait le *Mois de Marie* à l'église ou en famille.

On fait dire au moins quelques messes, chaque année, pour ses chers défunts.

On conserve les bonnes traditions des *anciens*.

On s'habitue à regarder la vie comme un voyage.

On marche toujours droit au but.

On s'entraide, dans le chemin, par la parole et par l'exemple.

Et quand on arrive au terme du voyage, on s'en va joyeux dans la patrie attendre les autres.

On les aide par une communication incessante de souvenirs et de prières.

Et l'on s'aime éternellement sur le sein de Dieu.

L'ABSOLUTION GÉNÉRALE ACCORDÉE AUX TERTIAIRES. — Nous lisons dans l'ANNÉE DOMINICAINE, les renseignements suivants sur l'ABSOLUTION GÉNÉRALE ou indulgence plénière accordée plusieurs fois par an aux Tertiaires des ordres religieux.

“ Il ne faut pas confondre l'ABSOLUTION GÉNÉRALE avec l'ABSOLUTION SACRAMENTELLE, qui remet le péché et la peine due au péché. L'absolution générale suppose l'état de grâce. C'est la rémission de toute transgression de la règle, de toute pénitence de règles oubliées ou négligées, et aussi de toute excommunication ou autre censure que l'on aurait encourue sans le savoir, ou dont on aurait perdu le souvenir. Cette ABSOLUTION GÉNÉRALE est accompagnée d'une INDULGENCE PLÉNIÈRE qui remet toute la peine temporelle qui resterait à payer après le péché pardonné ; et c'est dans ce sens seulement qu'on a pu dire de l'Absolution générale, “ qu'elle restitue l'innocence baptismale, ” ce qui est le propre de toute indulgence plénière.

“ Tout confesseur est autorisé à donner l'Absolution générale. La confession n'est pas nécessaire, pourvu que l'on soit en état de grâce, et qu'il n'y ait pas plus de huit jours qu'on ne se soit confessé.

**UN DOCUMENT DE 1884
SAUVE DU FEU ET BON A RELIRE.**

A une assemblée de MM. les Commissaires d'écoles de la cité de Hull, tenue lundi, le septième jour d'avril dernier, mil huit cent quatre-vingt-quatre, la résolution suivante a été adoptée :

Proposé par M. G. G. V. Ardouin,

Secondé par M. Magloire Dumontier :

Que les commissaires d'écoles de la cité de Hull apprennent avec plaisir que M. Charles Desjardins a réussi à effectuer l'emprunt qu'il était chargé de négocier pour eux, et à donner par là, à la population catholique de la cité de Hull, l'avantage de profiter des offres généreuses des Révérends Pères Oblats pour l'achat du Collège.

Que MM. les Commissaires d'écoles, au nom de la population entière de la cité, ne peuvent plus longtemps laisser passer sous silence les nombreux sacrifices que ces Révérends Messieurs font continuellement dans l'intérêt de cette cité.

Pour ne parler que de ce qui concerne notre corporation des écoles, nous passons en revue les principales œuvres de ces bons Pères.

A peine notre municipalité fut-elle organisée, que le Révérend Père Delisle Reboul, avec la persistance et l'énergie qu'on lui

a connues, obtint de Philomon Wright, en mil huit cent soixante-sept, deux superbes lots, sur une partie desquels sont les bâtisses de l'école St Antoine. La population étant alors trop peu nombreuse et trop pauvre pour subvenir aux frais de la construction d'une maison d'école, le Révérend Père leur vient en aide, au moyen de collectes parmi les propriétaires de moulins, *et avec l'argent de sa corporation*, il fait construire une maison assez spacieuse pour les besoins de la population d'alors.

Nous avons vu plus tard cette maison d'école devenir insuffisante. Alors le susdit Révérend Père, commença la construction de notre vaste et magnifique Collège, et le paracheva au prix d'un labeur incessant et de dépenses considérables subies par la Corporation des RR. PP. Oblats.

En mil huit cent quatre-vingts, le feu détruit notre première maison d'école, aussitôt, nous voyons le Rév. P. Eugène Cauvin, former le projet de la reconstruire, se mettre à l'œuvre, et pour réaliser le montant nécessaire, n'épargner ni fatigues, ni dépenses personnelles, non plus que les sollicitations pressantes auprès de ses amis de Montréal, de Québec et d'Ottawa, auprès de Nos Seigneurs les évêques de St-Hyacinthe et d'Ottawa, auprès du Gouvernement local et du comité de secours pour les incendiés et par un bazar etc., etc.

Tous répondent généreusement à son charitable appel, et lui fournissent pour sa chère population de Hull des secours abondants et inespérés. Aussi après quelques mois seulement, réussit-il à construire la grande et belle maison d'école que nous appelons l'école St-Antoine, laquelle malgré son coût de plusieurs milliers de piastres n'a fait peser pour sa construction aucune charge sur notre corporation scolaire.

Mais les Révérends Pères n'étaient pas encore satisfaits. La population est pauvre et les enfants sont nombreux.

Pour diminuer les dépenses courantes de ce bureau et afin de faire face à de nouvelles exigences créées par les besoins de l'éducation, ils ne craignent pas de s'imposer un nouveau sacrifice.

Le Collège leur a coûté \$ 15,528.91 ; il s'est accumulé contre les commissaires, pour loyer du Collège, une dette s'élevant à \$ 4,037.51 ce qui forme en tout \$ 19,566.42 dix-neuf mille cinq

cent soixante-six piastres et quarante-deux centins. En présence de cet état de choses, et pour aider ce bureau à sortir des embarras financiers qui en sont la suite, le Révérend Père Cauvin nous fait la proposition suivante.

Donnez-nous dit-il, \$12,000, douze mille piastres comptant et pour ce prix nous vous céderons la propriété du collège des Frères et nous vous donnerons la décharge de l'hypothèque de \$4,200 dont la maison d'école St-Antoine se trouve grevée.

Il est vrai qu'ils font un sacrifice de \$7,566.42, sept mille cinq cent soixante-six piastres et quarante-deux centins, mais qu'à cela ne tienne!

Il ont déjà tant fait pour le bien-être de leurs chers paroissiens!

Qu'ils veuillent donc, ces bons Pères, recevoir nos remerciements et notre reconnaissance.

Copie conforme, E. E. MADORE, Secrétaire-Trésorier.

AUTRE DOCUMENT SAUVE DU FEU.

Copie d'une résolution passée à l'assemblée de la Fanfare de Hull, le 4 mai 1885 :

"Il est proposé par Magloire Dumontier, secondé par Chs. Hébert que, vu l'offre généreuse faite par les Rév. Pères Oblats de Marie Immaculée de Hull, s'offrant à payer les dettes de la Fanfare de Hull, contractées par elle jusqu'au premier mai 1885. C'est-à-dire, cent piastres empruntées de M. André Landry et cent vingt piastres, pour la balance due à M. Gautrot sur les instruments; sur ce, il est résolu que la fanfare de Hull s'engage à jouer à toutes les processions, fêtes religieuses et concerts faits par les Rév. Pères Oblats de Hull."

Avec les remerciements de la Fanfare de Hull.

Adopté unanimement.

Urbain Viau, Président. Silvio St Jean, Secrétaire.

P. H. Durocher, Trésorier.

Hull, le 26 mars 1886,

"Reçu du R. P. Cauvin la somme de deux cent vingt piastres étant dues par la Bande de Hull et que le susdit Rév. Père s'est engagé au nom des Rév. Pères Oblats de la cité de Hull

conformément à la résolution passée en mai 1885 par les membres de la Fanfare de Hull et signé par le président, le secrétaire et le trésorier de la Bande de Hull."

Signé P. H. Durocher, secrétaire trésorier de la Bande de Hull.

N. B. En français, ça doit vouloir dire que la fanfare dite "Bande de la cité de Hull" a reçu autrefois une grande faveur des RR. PP. Oblats de Hull, et que en retour elle s'est engagée à quelque chose.

Cela doit vouloir dire aussi, que, si, aujourd'hui les mêmes Révérends Pères trouvent bon de favoriser un autre corps de musique composé de braves citoyens de Hull, personne ne devrait en être jaloux. "Faut-il que votre œil soit méchant parce que je suis bon?" A bon entendeur, A. V.

— Le 29 septembre, nous est arrivé de Québec, conduit sans doute par le grand Archange Saint Michel, le R. P. Féat, O. M. I. homme d'étude et d'expérience, qui continuera ici le bien qu'il a fait aux âmes soit aux Etats Unis soit en Canada.

— Le 7 octobre, ouverture solennelle de la convention de l'Union St Joseph d'Ottawa, sous la présidence de Sa G. Mgr J. T. Duhamel.

Sermon très-approprié par le Rév. A. A. Labelle curé d'Aylmer, membre de l'Union. Le soir, présentation d'adresse à S. Grandeur, réponse de Monseigneur, et discours de quelques-uns des membres influents de l'Union.

Espérons que cette convention sera l'occasion d'un nouvel accroissement de cette société et des autres sociétés catholiques de secours mutuel et de bienveillance de Hull.

Le chœur de la paroisse, sous l'habile direction de M. P. H. Durocher a fort bien chanté à la grand'messe.

La procession était accompagnée de la Bande de la Cité de Hull, et de la musique de la Garde Champlain. Ces messieurs méritent des félicitations pour la belle musique qu'ils ont donnée malgré les fatigues d'une longue marche.

Le soir l'Union Musicale a exécuté quelques bons morceaux entre les discours de la convention. Des fêtes comme celle là font du bien dans une paroisse. Et grâce à Dieu, Hull s'est montrée, cinq mois après l'incendie, capable de faire honneur à ses illustres visiteurs.

Légende de la Marguerite.

Ce jour-là, tout était idéalement beau dans la nature : le soleil majestueux, les nuages vaporeux aux reflets argentés, les oiseaux aux gais ramages, les fleurs aux parures diamantées. — Tout souriait autour de nous.

Et, c'est en contemplant ces ravissantes merveilles, que je me promenais, dans un jardin, avec une amie chère, oh ! bien chère !!

Nous étions là, depuis quelques instants, jouissant de ce charmant tête-à-tête et babillant, à qui mieux mieux quand, machinalement, je cueillis une marguerite qui, la coquette, s'enveloppait dans sa virginale collerette finement découpée, tout en se balançant gracieusement sur sa tige flexible, bercée par le galant zéphire.

Je m'apprêtais à l'effeuiller, (que la jeune fille qui n'a jamais consulté son oracle me jette la première pierre) mais mon amie m'arrêta d'un geste, et me dit : — " Connais-tu la légende de cette fleur si belle dans sa simplicité et sa blancheur ? " — Non, répondis-je, je n'en sais pas le premier mot. " — Eh bien, reprit-elle, attache celle-ci à ton corsage, et écoute.

Vous plairait-il de savoir ce que m'a répété mon amie ? Oui?..... c'est bien ; je commence sans autre préambule.....
.....Il y avait déjà quelques mois que l'Enfant-Dieu, le Roi de l'univers avait fait entendre ses premiers vagissements au monde étonné.

Les rois mages, partis à l'apparition de l'étoile, et voyageant à longues étapes, n'étaient pas encore arrivés à destination.

Les bergers, plus heureux, venaient souvent, très-souvent voir le petit Enfant, emportant pour lui marquer et leur amour et leur vénération, des fruits et des fleurs qu'ils trouvaient dans les champs.....

Certain jour, le Divin Enfant se tenait assis par terre sans l'aide de personne. Qu'il était beau, qu'il était admirable, lorsque laissant-là ses jouets, il tendait, à sa bien-aimée mère,

ses mignonnes menottes, aux fines attaches!!..... Sa chevelure, vraie monceau d'or en fusion, rejetée en arrière laissait voir un visage qu'eussent envie les chérubins. Un adorable sourire faisait entr'ouvrir sa bouche — gentil bouton de rose. — Quel tableau!!.....

Marie couvrait son fils de caresses, lui disait mille choses tendres, auxquelles Jésus répondait par de souriants regards d'amour.

Joseph revenait de l'ouvrage; alors, Jésus, quittant les genoux de sa mère, venait recevoir les baisers du père nourricier, tandis que la Vierge reprenant son fuseau et sa quenouille filait le lin destiné aux vêtements.

Cependant, les bergers avaient tressé de belles guirlandes de marguerites qui, à cette époque étaient entièrement blanches; et, désirant les offrir à leur Dieu, ils se rendaient chez Joseph, certains d'y trouver Jésus.

Mais, oh surprise! que se passe-t-il donc? quels sont ces personnages qui entourent le Petit?..... Ils ont de riches cadeaux qu'ils déposent à ses pieds; — et les campagnards, honteusement, cachent leurs fleurs derrière eux, et timides, ils se reculent vers la porte.

Jésus, voyant leur air confus et triste, repousse avec son petit pied rose et potelé, l'or et les autres présents apportés par les mages, et tend ses petits bras vers les tributs floraux des pauvres pères: il veut leurs fleurs, leurs marguerites.

En prenant une entre ses doigts délicats, avec un sourire divin et une grâce adorable, il la porte à ses lèvres. Quand il la déposa sur les genoux de sa mère, le cœur en était d'or et les pétales d'une teinte rosée.

Le baiser de Jésus avait accompli ce prodige!!!.....
..... N'est-ce pas qu'elle est charmante la légende de la marguerite racontée par mon amie?

INÈS D'ALVIGNY.

ENFANT PRODIGE. — Les journaux espagnols célèbrent à l'envi un pianiste de trois ans, Pepito Ariola. A peine âgé de trois ans, il joue déjà des octaves, ce qui semble faire de cet enfant, si

merveilleusement doué, non seulement un prodige, mais même un phénomène. Comme Mozart, son modèle, le jeune Pepito est reçu dans les cours, admis à jouer devant les grands de ce monde, comblé de caresses et de bienfaits par les têtes couronnées. A la suite d'un concert où la population madrilène avait acclamé le jeune virtuose, la reine d'Espagne témoigna le désir de le connaître et l'invita, avec sa famille, à une fête du Palais. Le jeune Pepito fut bourré de gâteaux, de sucreries et de confitures ; on le mit ensuite au piano et il joua quelques morceaux de son répertoire avec une maîtrise qu'on aurait crue d'un homme. Mais un petit incident vint rappeler aux auditeurs l'âge du musicien. En descendant du tabouret, Pepito perdit sa culotte. La famille était consternée. Mais la reine, avec une sollicitude maternelle, excellente et simple comme toujours, s'empressa, en souriant, de réparer elle-même le désordre de son ajustement. L'histoire ne raconte point que Mozart ait jamais eu pareil honneur.

Un jour, dans l'église¹ de Saint-Sulpice à Paris, le prince de Condé, placé par hasard à côté d'un séminariste, profite de la rencontre et lui fait cette question :

— Monsieur, faites-moi le plaisir de me dire ce que l'on apprend au séminaire.

Le séminariste ne répondit pas. Croyant qu'on ne l'a pas entendu, le prince réitéra sa demande sans plus de succès. Il insista une troisième fois.

— On nous apprend, répond le séminariste, à garder le silence à l'église.

— Je vous suis très reconnaissant de cet avis, reprit le prince, et je tâcherai désormais de le mettre en pratique.

Tout à Jésus, par Marie.

La mort a passé pour la seconde fois dans la jeune communauté des Servantes de Jésus-Marie, à Jeanne d'Arc, Aylmer. Le 2 Octobre, Sœur Marie du Très-Saint Sacrement faisait joyeusement à Dieu le sacrifice de sa vie, édifiant ses compagnes par le spectacle de sa mort paisible et résignée comme elle les avait édifiées par ses vertus religieuses et son aimable gaieté.

LE PLAISIR DE MOURIR SANS PEINE, VAUT BIEN LA PEINE DE VIVRE SANS PLAISIR.

Priez pour elle.

What Christians Ought to Know and Believe.

1. The mystery of the Blessed Trinity : that is, that there is but One God, Creator of heaven and earth, and that in God there are three Persons, the Father, the Son, and the Holy Ghost, Who are all one and the same God.

2. The mystery of the Incarnation ; that is, that the Son of God, the Second Person of the Blessed Trinity, became man, was born of the Blessed Virgin Mary, who, therefore, is truly the Mother of God.

3. The mystery of Redemption ; that is, that our Lord Jesus-Christ suffered and died upon the Cross for our sins. — “ He is the propitiation for our sins, and not for ours only, but also for those of the whole world. ” (1 John ii, 2.)

4. That the soul is endowed with understanding, and free will, and is immortal, that is to say, it can never die.

5. That God will have men to be saved, and come to the knowledge of the truth. And that He who created them without their free co-operation will not save them without it.

6. That it is appointed to all men once to die, and that at the moment of our death we shall receive from God a reward, or punishment, according to our works, and that we shall rise again with the same bodies on the day of judgment.

7. That the good shall live forever happy in Heaven, and that the wicked shall be punished forever in Hell.

8. That without the help of God's grace, we can do nothing meritorious of eternal life, and that the graces necessary for salvation He refuses to none.

9. That there are seven Sacraments, and all of them have power, from Christ's precious Blood, to give grace, if no obstacle is put to it.

10. That in the Sacrament of Penance by the Priest's absolution, given to truly *repentant* sinners, by the authority of Christ delegated to him, the sins which were committed after Baptism are forgiven.

11. That the Holy Eucharist is the true Body and Blood

of Christ, under the appearance of bread and wine.

12. That there is a Purgatory, that is, a place distinct from Heaven and from Hell, wherein are *for a time* detained, the souls of those who, dying in God's friendship, did not fully satisfy His justice for former transgressions, and that these souls can be helped by the prayers of the living.

13. That an Indulgence is not a license to commit sin, but is a releasing of *temporal punishment*, which often remains due to sin, after *the guilt* has been remitted by the Sacrament of Penance.

14. That we are to honor relics, crucifixes, and holy pictures, not absolutely, but as they relate to Christ and His Saints, and are *memorials* of them.

15. That the books of the Old and the New Testament as they are authoritatively proposed to us by the Church, are sacred and canonical, and must, therefore, be accepted and revered as the inspired Word of God.

16. That the Church of Christ is One, Holy, Catholic, and Apostolic. That there is in the Church of God an infallible teaching authority, so that " he who hears the *Church*, hears *Christ*." That there is in the same a communion of all holy persons in all holy things; that we communicate with the Saints and Angels in Heaven as our fellow-members, and can ask for, and be helped by their prayers, as by our brethren on earth.

17. We should also know the Lord's Prayer, and Hail Mary; the Apostles' Creed: the Commandments of God and of the Church; the Sacraments; and the Acts of Faith, Hope, Love and Contrition.

